

Charte graphique

Lexique

Logos institutionnels









Pastille



Logos compétences







Pattern





L'utilisation du pattern hors gabarits proposés sur l'intranet nécessite l'intervention d'une ou un graphiste.





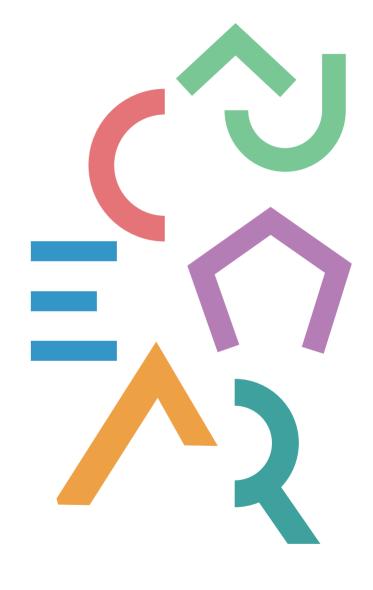
Introduction

À NOTER

La création ou l'utilisation de logos de services ou directions est proscrite. Seuls les logos des AG, d'événements, de projets, de campagnes sont autorisés. En cas de doute, contacter com_multimedia@cfwb.be Pour renforcer l'image de marque de la FW-B et la visibilité de ses missions essentielles, nous avons développé une identité graphique plus audacieuse et plus dynamique.

Nous avons créé un univers de logos, de pictogrammes et de patterns. Ces éléments récurrents et souhaités très présents font écho à la nouvelle version des logos «Compétences».

Ils sont soutenus par une palette de couleurs et des typographies. Une attention particulière a été portée à une meilleure accessibilité tant dans le concept que dans les visuels, les couleurs ou les formes.



Symbolique



Mouvement, progression, ascension, activité, évolution, énergie, dynamisme, accomplissement, flèche, direction, objectif, solidité, assurance, ancrage



Mouvement, évolution, dynamisme, création, ouverture, esthétisme, harmonie, communication, chorégraphie, cinéma, caractère, chanson, coeur, sourire, oeil, objectif



Education, enseignement, encadrement, engagement, évolution, échelle, égalité, équilibre, organisation, livres, lignes, alignement, régularité, symétrie, règles, discipline



Protection, soutien, force,
ouverture, accueil, encadrement,
réseau, accompagnement,
organisation, prévention, fiabilité,
maison, mobilité,
méthode



Aide, accompagnement, accueil, protection, adoption, construction, sécurité



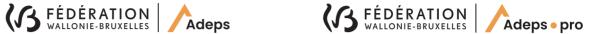
Recherche, étude, analyse, découverte, curiosité, observation, loupe, microscope



Les différentes versions et formats des logos «Compétences», et tous les supports ou templates élaborés pour les services des Administrations générales sont téléchargeables sur notre intranet.

Dans le cas d'une collaboration entre différents secteurs de l'administration ou d'un service relevant du Secrétariat général, le logo institutionnel prévaut.















Conditions d'utilisation

Règle

Le logo compétence dans sa **version couleur** est à privilégier.

Quand la lisibilité ne le permet pas ou quand le contraste n'est pas suffisant avec le fond, il est conseillé d'utiliser les versions monochromes et négatives. Le choix se fait en respectant les normes d'accessibilité.





















ne pas changer la couleur du logo

ne pas changer la couleur du logo

ne pas changer la typographie du logo



FÉDÉRATION Maisons de justice

ne pas enlever un élément

ne pas déplacer un élément du logo



Maisons de justice



ne pas déformer le logo

ne pas déformer le logo

ne pas tourner le logo

Couleurs principales et couleurs secondaires





Les couleurs répondent aux normes d'accessibilité, à utiliser selon les indications

Typographie

La police du logo institutionnel est la **Drescher Grotesk**. Cette police sans sérif offre une particularité essentielle: une version adaptée aux petits caractères appelée Small Sizes.

Deux typographies s'harmonisent avec la typographie Drescher de notre logo institutionnel

Nous utilisons:

- **Poppins**: dynamique, de caractère, proposant de nombreuses graisses et idéale pour le titrage, un chapeau, etc.
- **Roboto**: tout en rondeur, permettant un rythme de lecture naturel et idéal dans le corps d'un texte. Elle est également utilisée pour le numérique.

DRESCHER GROTESK

6 graisses disponibles

POPPINS

18 graisses disponibles

ROBOTO

12 graisses disponibles

Pastilles et pictos

Pastilles



La **pastille** est un élément visuel. Elle ne se substitue pas au logo.

Son utilisation est possible en appui graphique si et seulement si le logo compétence apparait dans son entièreté sur le support de communication.

L'ensemble des pastilles peut être utilisé dans le cadre de communications transversales de la FW-B tant que le logo institutionnel est bien présent et clairement lié aux pastilles des compétences. Les pastilles sont également utilisées sous certaines conditions sur les supports web (sites et réseaux sociaux).

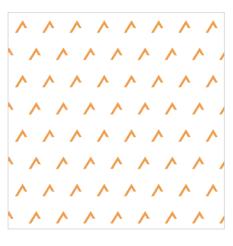
Le **picto** est un élément graphique qui vient en appui des visuels. Il peut être utilisé en transparence.

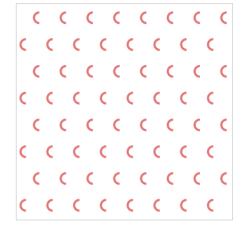
N'hésitez pas à demander conseil aux graphistes de votre AG ou SG.

Patterns

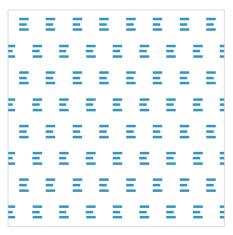


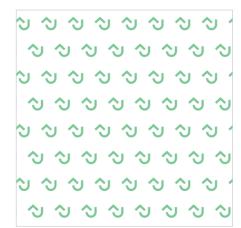
L'utilisation du pattern hors gabarits proposés nécessite l'intervention d'une ou un graphiste.

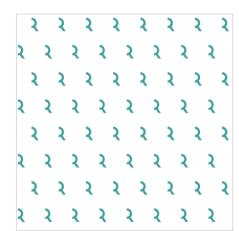












Multimédia



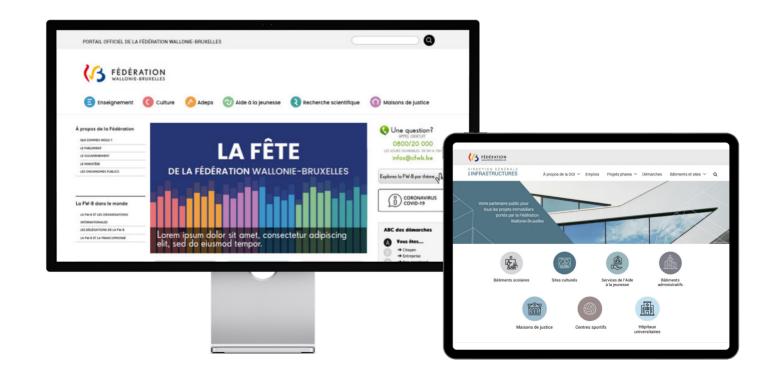
Une demande de création de site se fait via la cellule web (web@cfwb.be).

Contacts:

web@cfwb.be
accessibilite@cfwb.be
com_multimedia@cfwb.be

Web

Le portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les sites de niveau 3 des services du Secrétariat général arborent le logo tricolore de la FW-B. Lorsque plusieurs services ou Administrations sont à l'origine d'un même site, c'est également le logo institutionnel qui est d'application.



Multimédia



Une demande de création de site se fait via la cellule web (web@cfwb.be). Contacts: web@cfwb.be accessibilite@cfwb.be com_multimedia@cfwb.be

Web

Les portails de niveau 2 de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les sites de niveau 3 des services des Administrations générales arborent les logos «compétences».

Lorsque plusieurs services ou Administrations sont à l'origine d'un même site, c'est le logo institutionnel qui est d'application.



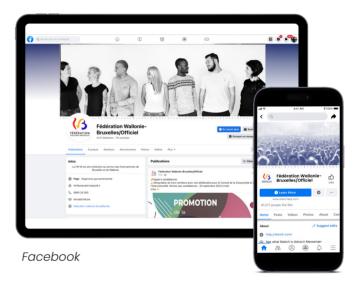
Multimédia

Réseaux sociaux

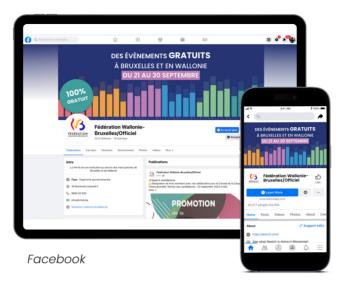
Les pages et comptes de réseaux et médias sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dits institutionnels arborent en vignette le logo tricolore. Seuls les comptes et pages institutionnels sont autorisés à utiliser le logo tricolore en vignette.

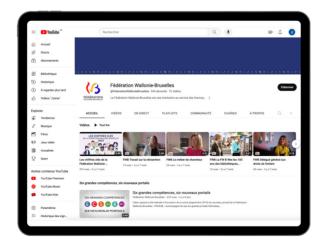
Le banner, quand il y en a un, comporte un visuel au choix reposant sur un liseré contenant le pattern institutionnel d'une ligne ou plus sur fond bleu ou blanc (optionnel).

Le titre des différents comptes et pages est toujours: Fédération Wallonie-Bruxelles en toutes lettres.

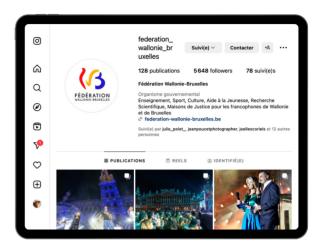


Multimédia





Youtube



Instagram

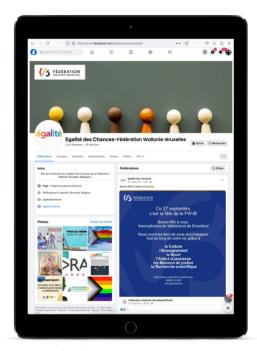


Multimédia

Les pages et comptes de réseaux et médias sociaux des différents services du Secrétariat général, arborent en vignette un visuel au choix (excepté le logo institutionnel tricolore ou noir et blanc).

Le banner, quand il y en a un, comporte un visuel au choix reposant sur un liseré contenant le pattern institutionnel d'une ligne ou plus (optionnel). Il comporte également toujours le logo complet de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit en haut à gauche soit centré.

Le titre de la page ou du compte est toujours: le nom du service avec une référence obligatoire à la Fédération Wallonie-Bruxelles (soit en toutes lettres quand c'est possible, soit via l'abréviation FW-B). Ex. Egalité des Chance – Fédération Wallonie-Bruxelles ou Egalité des chances – FW-B.



Facebook

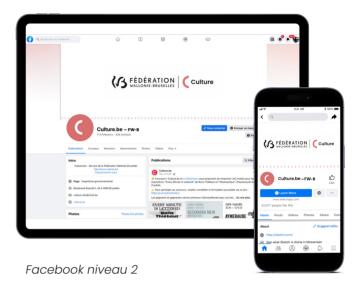
Multimédia

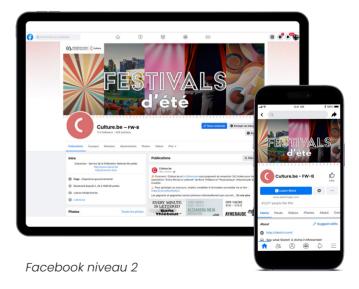
Réseaux sociaux

Les pages et comptes de réseaux et médias sociaux des différentes compétences, dits de niveau 2, arborent en vignette la pastille de l'Administration générale concernée (jamais le logo institutionnel tricolore ou noir et blanc).

Le banner, quand il y en a un, comporte un visuel au choix reposant sur un liseré pattern de l'AG concernée d'une ligne ou plus (optionnel). Il comporte également toujours le logo de l'AG concernée soit en haut à gauche soit centré.

Le titre de la page ou du compte est toujours: le nom de l'AG suivi d'un long tiret suivi de l'acronyme FW-B. Exemple: Culture.be – FW-B





Multimédia

Les pages et comptes de réseaux et médias sociaux des différents services des AG, dits de niveau 3, arborent en vignette un visuel au choix (excepté la pastille de l'AG dont ils dépendent ou le logo institutionnel tricolore ou noir et blanc).

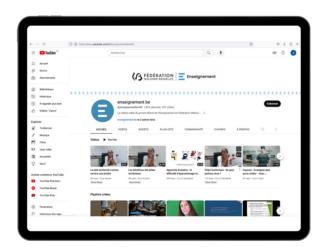
Le banner, quand il y en a un, comporte un visuel au choix reposant sur un liseré pattern de l'AG concernée d'une ligne ou plus (optionnel). Il comporte également toujours le logo de l'AG concernée soit en haut à gauche soit centré.

Le titre de la page ou du compte est toujours: le nom du service avec une référence obligatoire à la Fédération Wallonie-Bruxelles (soit en toutes lettres quand c'est possible, soit via l'abréviation FW-B). Exemple: La Cinémathèque de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou La Cinémathèque de la FW-B.

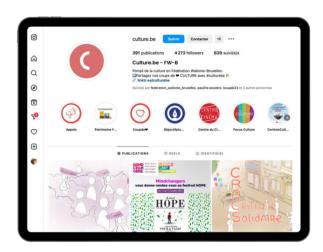


Facebook niveau 3

Multimédia



Youtube niveau 2



Instagram niveau 2

Colophon

Fédération Wallonie-Bruxelles

Secrétariat général Direction Communication Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles www.fw-b.be

Nº vert: 0800 20 000

Service Multimédia: com_multimedia@cfwb.be

Éditeur responsable: Frédéric Delcor - Secrétaire général Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

© FW-B - 2023